

Nom : *Bouard*
Prénoms : *Faul, Gilbert* **Surnom :**
Genie 2. classe N. Niant
ÉTAT CIVIL.
 Né le *2 février 1883*, à *Moyant* canton
 de *Sourigny*, département de *l'Allier*, résidant
 à *Chagouins*, canton du dit département
 de *l'Allier*, profession de *Maître d'hôtel*
 fils de *feu Paul* et de *Sibloges, Marie*, domiciliés
 à *St-Benoise*, canton de *Sourigny*, département de *l'Allier*
 N° *24* de tirage dans le canton de *Sourigny*

Numéro matricule du recrutement : *492*
 Classe de mobilisation : *6*
17/51
SIGNALEMENT.
 Cheveux *et*, sourcils *bruns*, yeux *bruns*, front *ordinaire*, nez *moyen*, bouche *moyenne*, menton *abond*, visage *ovale*.
 Taille : *1 m. 66* cent. Taille rectifiée : *1 m.* cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :
 Degré d'instruction : générale (1). *3*
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
Bon
 Compris dans la *5^e* partie de la liste du recrutement cantonal (*5^e* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Incorporé à compter du 16 novembre 1904. Arrivé au corps le dit jour N° 2322; Dragon de 2^e classe (mis en congé le 12 juillet 1907. Certificat de 6 condamnations accordées)
 Dans l'armée active.
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 Passé dans la *1^{re}* de l'armée active le

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. *9^e Régiment de Dragons.*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *7^e Reg^t du Genie à Tournon*
4 Régiment du Génie 05470
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *1^{er} Régiment du Génie 18936*
1^{er} Régiment du Génie
Sans affectation
1^{er} Génie 9^e Paris 10030

Passé au 4^e Régiment du Génie, le 15 Avril 1914
1914 (circulaire N° 27 du 27 Juin 1914)
RAPPELÉ A L'ACTIVITÉ (DÉCRET DE MOB^{IL} N° 6 DU 1^{er} AOUT 1914)
Arrivé au corps le 4 Août 1914. Passé au 1^{er} régiment du génie le 27 Décembre 1914. Mis en congé le 31 décembre 1918.
Un motif est du 21. 12. 1918. Années 1918
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le *1^{er} Régiment du génie* du *21 septembre* au *14 octobre 1910.*
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le *7^e régiment du génie* du *26 février* au *14 mars 1913.*
 Passé dans l'armée territoriale le *1^{er} Octobre 1914*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
	<i>Marsay</i>	<i>Moulins, place Montluc</i>	<i>R</i>
<i>9-2-1910</i>	<i>76 rue du Vert-Bois à Paris</i>		<i>FL</i>
<i>18-11-1911</i>	<i>28 rue St Sébastien à Paris (11^e)</i>		<i>A</i>
<i>21 juillet 1912</i>	<i>21 rue St Apollin à Paris (2^e)</i>		<i>A</i>
<i>17 janvier 1914</i>	<i>Paris 18 rue St Laurent</i>		<i>B</i>

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<i>1^{er} Nov 1907</i>	<i>1^{er} Nov 1917</i>	<i>1^{er} Nov 1923</i>	<i>1^{er} Nov 1929</i>

Mis en congé temporaire de mobilisation le 11 Mars 1919
M. 11 du génie
Paris 21 rue Apollin
Libéré du service militaire le 15 OCT 1932

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<i>1^{er} Nov 1907</i>	<i>1^{er} Nov 1917</i>	<i>1^{er} Nov 1923</i>	<i>1^{er} Nov 1929</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 4 de la loi.)

1^{er} Régiment du Génie

Guerre. — Registre matricule. — 2-89-1003.